



# ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CIEPAS

Strasbourg, le 10 mars 2021

Affaire suivie par :  
Martin Fugler  
Tél. 03 88 23 38 37  
Mél : [martin.fugler@ac-strasbourg.fr](mailto:martin.fugler@ac-strasbourg.fr)

6 Rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg Cedex 9

Référence : CIEPAS/MF/2021/n° 32

## Collège des inspecteurs de l'enseignement professionnel de l'académie de Strasbourg

Les Inspecteurs de l'éducation nationale  
chargés de l'enseignement général

- Lettres-histoire
- Mathématiques sciences physiques et chimiques
- Lettres-langues

à

Mesdames, messieurs les professeurs de :

- Lettres-histoire
- Mathématiques sciences physiques et chimiques
- Lettres-langues

s/c de mesdames, messieurs les chefs d'établissement

### La PFMP, autre dispositif transversal de la « transformation » en cours

#### Objet : Le PLP enseignement général et l'accompagnement de la formation en milieu professionnel

Mesdames, messieurs,

La place et le nombre des dispositifs transversaux dans la transformation de la voie professionnelle conduisent à reconsidérer celui qui est au cœur de ce parcours de formation : la période de formation en milieu professionnel (PFMP).

Si la pluridisciplinarité est intrinsèque à la voie professionnelle<sup>1</sup>, sous des formes revisitées par les réformes successives, l'actuelle « transformation de la voie professionnelle » (TVP) s'articule autour de la systématisation de dispositifs transversaux : co-intervention, chef-d'œuvre, accompagnement personnalisé et à l'orientation, modules de terminale baccalauréat professionnel. Aussi est-il important de rappeler quelques principes organisationnels du dispositif nodal qu'est la PFMP pour l'insérer aussi efficacement que possible dans ce nouvel écosystème.

- Le projet pédagogique qui intègre la fonction et la place des PFMP est préparé collectivement par tous les enseignants : il prend en compte l'accompagnement de l'élève dans **les différentes étapes de préparation, de déroulement et d'exploitation pédagogique** de cette période, ainsi que les relations entre l'établissement et l'organisme d'accueil.
- Le conseil d'administration détermine les modalités de ce suivi en tenant compte des propositions des équipes pédagogiques.

---

<sup>1</sup> « C'est le travailleur que nous voulons élever ; c'est à lui que nous voulons donner une éducation pratique et intellectuelle qui le rendra supérieur à sa tâche journalière. »

Jules Ferry, discours du 3 mai 1883 – Vierzon, pose de la première pierre de l'école nationale professionnelle.

- L'implication de tous les enseignants dans l'élaboration et la conduite de ce suivi est impérative. Chaque PLP qui enseigne dans une division participe à l'encadrement pédagogique de ses élèves et est désigné comme enseignant référent d'une partie d'entre eux : **ce suivi est obligatoire**, c'est une activité pédagogique à part entière qui implique les professeurs de toutes les disciplines.
- Les instructions officielles distinguent les évaluations formatives, conduites pour toutes les séquences en entreprise par l'enseignant référent, de l'éventuelle évaluation certificative effectuée par un enseignant de spécialité conformément aux définitions d'épreuves annexées à l'arrêté de spécialité.

**Pour le détail des textes réglementaires**, vous pouvez vous référer au document suivant : « [Accompagner les élèves en PFMP ? Document de synthèse des principaux textes officiels](#) »,

**Pour les priorités d'accompagnement**, les IEN-ET-EG de l'académie ont réalisé collectivement en 2017 un document intitulé « [Principes essentiels pour la mise en œuvre des PFMP](#) ». Ces principes sont accompagnés de commentaires fondés sur l'observation de pratiques.

Ces deux documents sont en ligne sur nos sites disciplinaires.

Parallèlement, **il est utile de garder à l'esprit** que :

- La fusion entre l'accompagnement des élèves en milieu professionnel et une épreuve certificative (lorsqu'elle existe encore) est une pratique efficace mais elle n'est inscrite dans aucun texte réglementaire.
- Les usages du numérique permettent dorénavant d'**affiner et d'individualiser** le suivi des élèves durant cette période d'éloignement du lycée pour sécuriser leur parcours de stagiaire dans l'entreprise et les épauler dans les travaux qu'ils mènent en autonomie afin de **préparer l'exploitation de la PFMP au retour en classe**.

Vos IEN disciplinaires sont à votre disposition pour toute interrogation individuelle ou réflexion d'équipe liée aux interactions entre périodes en milieu professionnel et périodes en milieu scolaire.

Anne-Laure Mattern,  
IEN-EG lettres-histoire

Martine Prost-Dame,  
IEN-EG lettres-anglais

Cécile Reinbolt,  
IEN-EG lettres-allemand

Fabien Caspar,  
IEN-EG mathématiques sciences physiques et chimiques

Martin Fugler,  
IEN-EG lettres-histoire